



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE-DES-CŒURS-VAILLANTS**

**Réunion tenue dans les locaux de l'École Cœur-Vaillant
Lundi, 9 février 2015, 18 h 45**

Étaient présentes et présents :

M^{me} Renée Bédard, représentante des parents
M^{me} Natalie Blais, directrice de l'École-des-Cœurs-Vaillants
M^{me} Marie-Pierre Blanchette, représentante du personnel enseignant
M^{me} Nancy Bouchard, représentante du personnel enseignant
M^{me} Édith Brochu, représentante des parents
M^{me} Anabel Bujold, représentante du personnel enseignant
M^{me} Sonia Chenel, représentante de la communauté
M. Serge Dufour, représentant du personnel des services de garde
M. Éric Dupont, représentant des parents
M^{me} Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant
M. Simon Germain, directeur-adjoint de l'École-des-Cœurs-Vaillants (Campanile)
M^{me} Catherine Girard-Larouche, représentante du personnel enseignant
M^{me} Annick de Warren, représentante du personnel enseignant
M^{me} Marie-Ève Jalbert, représentante des parents
M^{me} Marie-Christine Nolet, représentante de la communauté
M^{me} Hélène Richard, représentante des parents
M. Denis Royer, représentant de parents

Étaient absentes et absents :

M. Assi Patrice Aye, représentant de la communauté
M^{me} Éloïse Lajoie, représentante des parents
M. Jasmin Brochu, représentant des parents
M^{me} Jénéviève Langlois, représentante du personnel des services de garde

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le président du Conseil, M. Denis Royer, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence à cette réunion extraordinaire. Par la suite, il constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Madame Bouchard, appuyé par monsieur Dupont, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Le président rappelle qu'au début de l'année scolaire 2014-2015, des parents de l'École Cœur-Vaillant ont exprimé le souhait auprès de la direction que soit explorée la possibilité d'implanter à l'École Cœur-Vaillant un programme d'anglais intensif obligatoire pour tous les élèves de la 6^e année. Le Conseil d'établissement a accueilli ces parents à l'occasion de sa rencontre du 18 novembre 2014 pour connaître leur point de vue sur la question. Le Conseil a rencontré le personnel de direction le 2 décembre et des membres de l'équipe-école le 8 décembre afin de recueillir leurs commentaires sur le sujet, notamment en tenant compte de leur évaluation des effets de cette introduction dans le projet éducatif SAC-Entrepreneuriat. Le Conseil d'établissement a convenu d'une démarche lors de la réunion du 16 décembre et il a tenu une rencontre d'information ouverte à l'ensemble des parents de l'école et des membres de l'équipe-école sur la question de l'anglais intensif obligatoire le 20 janvier 2015. En préparation à cette rencontre, il a rendu disponible de la documentation. Différentes opinions ont été exprimées lors de cette assemblée et d'autres parents ont fait parvenir par la suite leurs commentaires à la direction et au Conseil. Le Conseil a aussi tenu deux rencontres extraordinaires sur le sujet.

À partir des informations et des points de vue recueillis lors de ces activités d'échange et de partage, le Conseil d'établissement a retenu trois options d'enseignement de l'anglais :

- L'enseignement régulier de l'anglais en 6^e année;
- La bonification de l'anglais en 5^e et 6^e année;
- L'implantation de l'anglais intensif obligatoire en 6^e année.

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les parents du Conseil d'établissement, de concert avec les autres membres qui en font partie, ont tenu du 4 au 9 février 2015 une consultation auprès de toutes les familles de l'École Cœur Vaillant située sur le boulevard Neilson sur ces trois options d'enseignement de l'anglais. Les résultats sont les suivants pour chacune de ces options :

- Option 1. L'enseignement régulier de l'anglais en 6^e année : 21% ;
- Option 2. La bonification de l'anglais en 5^e et 6^e année : 36% ;
- Option 3. L'implantation de l'anglais intensif obligatoire en 6^e année : 43%

Le taux de participation est de 75%.

3. DÉCISION DU CONSEIL

- Considérant l'importance accordée par le Conseil au projet éducatif axé sur l'entrepreneuriat et les impacts de l'anglais intensif sur celui-ci;
- Considérant que des craintes sont formulées quant à la réussite des élèves de Cœur-Vaillant dans les matières de base qui seraient comprimées par l'enseignement de l'anglais intensif;
- Considérant que les parents, lors de la consultation, ont clairement exprimé leur souhait que le *statu quo* ne soit pas maintenu et que l'enseignement de l'anglais soit rehaussé;
- Considérant l'adhésion de l'équipe-école à l'option de l'enseignement bonifié de l'anglais;
- Considérant que le Conseil, en conformité avec la décision prise lors de la rencontre extraordinaire du Conseil du 27 janvier et tel qu'énoncé dans les règles encadrant la consultation, avait fixé à 50% plus 1 des voix le résultat nécessaire pour la prise en considération de l'une ou l'autre des options et que ce seuil n'a pas été atteint pour l'anglais intensif;

À la lumière de ces résultats et en respect des fonctions et pouvoirs généraux du Conseil énoncés à l'article 74 de la LIP, et aux fonctions et pouvoirs du Conseil reliés aux services éducatifs précisés aux articles 85 à 89 de la même loi, le Conseil retient l'option 2, l'enseignement de l'anglais bonifié à compter de 2015-2016. **Résolution CE1415-RE-03**

En conséquence, le Conseil demande à la direction, en collaboration avec les membres de l'équipe-école concernés, de préparer une grille-matières qui assurera la mise en œuvre de l'option retenue pour l'année 2015-2016. Cette grille-matières sera approuvée par le Conseil d'ici le 31 mars. En parallèle, le Conseil demande à la direction de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de cette option dans le cadre du processus d'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan de réussite et de la convention de gestion, dont l'échéance est prévue pour juin 2018. De plus, le Conseil a demandé à la direction de lui soumettre une liste d'activités parascolaires stimulant l'apprentissage de l'anglais pour l'année scolaire 2015-2016.

4. INFORMATION AUX PARENTS

Un message sera envoyé aux parents le 10 février afin de les informer des résultats de la consultation et de la décision du Conseil. Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 février sera rendu disponible sur demande.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

M^{me} Richard, appuyée par M. Dufour, propose la levée de la réunion à 20h27.

Denis Royer, président du Conseil d'établissement de l'École-des-Cœurs-Vaillants